

Les Accidents produits par les conducteurs d'énergie électrique. Affiche sur les accidents produits.

Numéro d'inventaire : 0003.00499.21

Type de document : plaque de vue sur verre photographique

Date de création : 1910 (restituée)

Collection : E- Divers

Description : Positif sur verre

Mesures : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

Notes : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-499-25.

Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse
Instruction civique, secourisme et prévention routière

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français
ill.

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE FRANCE
CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Fondée en 1883, et reconnue Établissement d'utilité publique par Décret en date du 8 Avril 1891
Paris, 4, boulevard Saint-André (place Saint-Michel)

Juillet 1907 **INSTRUCTIONS**
A afficher dans les Usines et Dépendances

Les Précautions à prendre et les Premiers Soins à donner
EN CAS D'ACCIDENTS DUS AUX
CONDUCTEURS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1° En cas d'accidents de personnes dus à des contacts avec des conducteurs d'énergie électrique, la première mesure à prendre est de débrancher ou de faire agir par tous les moyens possibles et les plus rapides (ciseaux, barres, etc.) l'isolant à l'origine du danger pour que le courant soit coupé au plus tôt et à son point d'origine.

2° Si on ignore ou si on ne peut reconnaître le point de la ligne où se trouve le contact, il est préférable d'attendre des secours jusqu'à interruption de contact ou de laisser à portée des secours et pour attendre le secours de l'assistance sans toucher aux conducteurs et sans aller à la hauteur (sauf cas de nécessité absolue) que l'on a atteint.

3° Si le courant est continu avec tension normale (100 à 600 volts), on doit éviter tout contact exposé à 2000 ou 3.000 volts, le même accident s'en suit.

4° Si le courant, et le contact est continu et ne dépasse pas 100 à 500 volts, on évite les conducteurs et on se tient à une distance de plusieurs mètres.

5° Si le courant est alternatif, les mêmes précautions de précaution sont à prendre au point de la victime, cette mesure permet de lui faire :

1) S'écarter immédiatement, sans avoir été touché, de la ligne et de la victime ;

2) S'écarter immédiatement de deux personnes touchées qui se touchent ou qui touchent la victime, s'écarter de la victime à distance ;

3) S'écarter immédiatement d'être touché par les objets qui touchent la victime, sans toucher la victime ;

4) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

5) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

6) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

7) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

8) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

9) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

10) S'écarter immédiatement de la victime sans toucher la victime, sans toucher la victime ;

PRESCRIPTIONS DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

SECOURS À DONNER AUX PERSONNES TOUCHÉES
par un ou deux contacts avec des conducteurs d'énergie électrique

1° **Méthode de la traction rythmique de la langue.**
— Après avoir débranché ou fait agir par tous les moyens possibles et les plus rapides (ciseaux, barres, etc.) l'isolant à l'origine du danger pour que le courant soit coupé au plus tôt et à son point d'origine, on doit éviter tout contact exposé à 2000 ou 3.000 volts, le même accident s'en suit.

2° **Méthode de la respiration artificielle.**
— Après avoir débranché ou fait agir par tous les moyens possibles et les plus rapides (ciseaux, barres, etc.) l'isolant à l'origine du danger pour que le courant soit coupé au plus tôt et à son point d'origine, on doit éviter tout contact exposé à 2000 ou 3.000 volts, le même accident s'en suit.

No 567
 Affiches sur les
 dépendances produites